



Les dossiers de candidature qui seront reçus complets contre récépissé, au plus tard le jeudi 28 juin 2018, dans les délégations régionales des Ministères en charge de l'Éducation de Base, des Enseignements secondaires ou de la Formation professionnelle, pour transmission au Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative (Minfopra) par voie hiérarchique comprendront entre autres : une chemise cartonnée de couleur bleue pour les instituteurs ou verte pour les professeurs; une demande timbrée adressée au Minfopra; une photocopie du contrat de travail; etc. Les détails sont sur le site du Minfopra.

Faisant suite aux hautes directives du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative vient donc de porter à la connaissance des instituteurs contractuels de la vague 2007 (IC) et des professeurs contractualisés avant le 02 décembre 2007 qu'il est ouvert, au titre de l'exercice 2018, cette opération d'intégration desdits enseignants âgés de moins de cinquante-cinq (55) ans révolus au 02 décembre 2017, dans les cadres des fonctionnaires des corps de l'Éducation Nationale, en application des dispositions du décret n° 2000/359 du 05 décembre 2000 portant statut particulier des fonctionnaires des corps de l'Éducation Nationale.

La sortie du Gouvernement intervient ainsi après que les instituteurs contractuels aient annoncé pour demain mardi 24 avril une énième grève. A en croire les plaignants, leurs dossiers traînent

depuis très longtemps et ils demandent qu'on les intègre comme fonctionnaire parce qu'ils sont régis par le code du travail. Le motif principal de la grève c'est le problème de l'intégration des instituteurs contractuels. Les autres sont connus, notamment le paiement des frais de transport lorsqu'on les affecte, le problème du paquet minimum, du crédit de fonctionnement et même le problème de vacation aux examens.